
Manifestation	Manifestation anniversaire de la Direction de l'économie publique
Sujet	Le Fonds de régénération des eaux a 20 ans
Date	mardi 6 février 2018
Orateur	Christoph Ammann, conseiller d'Etat et directeur de l'économie publique

Des projets inscrits dans la durée en faveur de la nature et de l'être humain



Mesdames et Messieurs,

Après 20 ans d'activité, le Fonds de régénération des eaux peut présenter des chiffres impressionnants : 60 millions de francs ont été investis pour mettre en œuvre 1000 projets, répartis sur l'ensemble du territoire cantonal. Ces projets vont de la libération du ruisseau de Bürgisweiherbächli autrefois couvert à Madiswil jusqu'à la participation à des mesures d'envergure telles que l'assainissement du canal Hagneck. Ces projets ont permis de créer des bas-marais et des zones alluviales, des mares, des étangs, et des îlots de bois morts constituant des habitats pour le vanneau huppé, le petit gravelot, l'écrevisse à pattes blanches et le chabot commun, l'azuré des paluds, la couleuvre à collier ou le muflier des champs.

Chers invités, je ne veux pas vous ennuyer avec trop de détails sur le domaine de la faune et de la flore, mais simplement vous rappeler que nous vivons dans un biotope que nous partageons avec une grande diversité de plantes et d'animaux ; cette diversité est menacée, il convient donc de prendre soin et de la protéger. Le 23 novembre 1997, le corps électoral bernois a eu la sage précaution d'approuver le projet populaire de création d'un Fonds de régénération des eaux de la Fédération cantonale bernoise de la pêche et de Pro Natura Berne. Je remercie chaleureusement les initiateurs du projet pour leur engagement. Les représentants et représentantes de ces associations sont présents aujourd'hui et prendront la parole tout à l'heure.

Le mandat du Fonds de régénération des eaux est resté inchangé jusqu'à aujourd'hui. Il soutient :

- des projets de revitalisation visant l'aménagement de cours d'eau et de lacs d'une manière aussi proche que possible de leur état naturel.
- des projets de régénération visant à rendre les cours d'eau aménagés à leur état naturel.

Il s'agit souvent de projets combinés, qui allient des mesures de protection contre les crues ou des projets de construction d'infrastructures telles que routes, installations ferroviaires ou centrales hydroélectriques à des mesures de revalorisation écologique de cours d'eau. Ces projets nécessitent une étroite collaboration entre les spécialistes du Fonds de régénération des eaux et l'Office des ponts et chaussées, les corporations de digues, les communes, les centrales électriques et les autres acteurs impliqués.

Au cours des dernières années, la planification commune sur l'ensemble des bassins hydrologiques des cours d'eau est devenue de plus en plus importante. Car comme vous le savez, de nombreux intérêts différents doivent être conciliés : protection contre les crues, écologie, détente, approvisionnement en eau et agriculture.

Depuis 2011, la Confédération oblige les cantons à élaborer une planification stratégique détaillée pour la régénération des cours d'eau. Nous avons mis en place un instrument efficace pour effectuer cette planification commune, que nous avons fait parvenir à la Confédération en 2014 : le concept de l'évolution des eaux ou GEKOBÉ.2014. Il permet de respecter les exigences législatives (aménagement des eaux, protection de la nature, protection des eaux et pêche) tout en répondant aux besoins de la population en matière de zones de détente.

Le projet Kander.2050 et son concept d'évolution des eaux de la Kander en sont un bon exemple. Terminé en 2009, ce concept indique les déficits de la Kander, résume les besoins et énumère les mesures possibles. Dans une étape suivante, il a été décidé quelles mesures seraient prises pour la protection contre les crues et l'écologie. Il existe également une commission de la Kander. Elle formule des requêtes et propose des solutions à l'intention des maîtres d'ouvrage en charge de projets d'aménagement des eaux et sert d'intermédiaire en cas de difficultés.

Les projets qui voient le jour ne découlent pas toujours d'une planification générale : ils servent souvent à réparer des dégâts survenus. Si des concepts ou planifications existent déjà, les mesures peuvent être effectuées rapidement et de manière coordonnée. Un exemple concret vous sera ensuite présenté dont nous pourrions juger du résultat : il s'agit du projet de protection contre les crues et de régénération de la Vieille Aar. Là aussi, les mesures de protection contre les crues et de protection de la nature ont été conciliées.

Mesdames et Messieurs, la régénération des cours d'eau est une mission de longue haleine, portée par des projets qui s'inscrivent dans la durée et nécessitent l'engagement de tous les acteurs concernés. Toutes les parties intéressées doivent être entendues et impliquées. C'est la condition sine qua non à la réussite de ces projets. Le fait que le Fonds de régénération des eaux ait pu aider à mettre en œuvre tant de projets au cours des 20 dernières années me prouve que cet engagement a porté ses fruits. Je suis fier de ce travail et vous en remercie chaleureusement. Je me réjouis toujours de voir les résultats de votre travail, et j'en ai de plus en plus souvent l'occasion. Nous sommes en bonne voie, même si vous n'êtes pas prêts de manquer de travail !